Travaux de révision de la Norme biologique canadienne

Qu'est-ce qu'un aliment biologique? En un sens, la réponse est simple: un aliment produit en se basant sur les principes de santé, d'écologie et d'équité décrits dans la Norme biologique canadienne. Peut-il être produit en utilisant des engrais ou des pesticides synthétiques?

Eh bien, c'est là que la réponse devient un peu délicate.

Par Janet Wallace

L'utilisation de quelques substances synthétiques en production biologique

Il y a quelques années, les aliments biologiques étaient identifiés comme étant produits avec des substances «naturelles», tels que le fumier composté pour nourrir les cultures et les coquilles d'œufs broyées pour contrôler les limaces. Mais les gens ont vite réalisé que le terme «naturel» était bien difficile à définir. De plus, le terme 'naturel' n'est pas toujours pertinent, en particulier à l'égard des nouvelles technologies.

En effet, un minitunnel en polyester filé n'est pas 'naturel', mais l'utilisation de minitunnels pour réduire la pression des organismes nuisibles est certainement conforme aux principes de l'agriculture biologique.

Le mot «naturel» a donc été remplacé par le terme «non synthétique». Cela semble beaucoup plus scientifique et précis, mais qu'en est-il vraiment? Depuis quelques décennies, l'agriculture biologique a été définie comme un mode de production sans engrais ni pesticides synthétiques. Cela servait à distinguer le mode de production biologique du mode non biologique.

Par exemple, l'agriculture biologique utilise principalement le fumier, le compost, les poussières de roche et les engrais verts comme éléments nutritifs, tandis que l'agriculture traditionnelle non biologique repose sur les engrais synthétiques dérivés de la pétrochimie.

Pour la lutte contre les parasites, les agriculteurs biologiques ont recours au compagnonnage des plantes, à la rotation des cultures, au contrôle biologique des parasites et à des substances bénignes telles que la terre de diatomées et le savon. L'agriculture non biologique repose sur les pesticides de synthèse, souvent des pesticides persistants à large spectre, qui tuent bien plus que les ravageurs ciblés et persistent dans l'environnement longtemps après leur application.

La révision de 'synthétique' pour la norme 2020

Dans le cadre des travaux de révision 2020, le Comité d'interprétation des normes (CIN) a présenté de nombreuses demandes visant à supprimer les termes «synthétique» et «non synthétique» des Listes des substances permises.

Une chose est claire: le CIN ne souhaite pas ouvrir tout grand les vannes des écluses et laisser les agriculteurs biologiques utiliser toutes sortes de produits chimiques. Mais les termes «synthétique» ou «non synthétique» sont utilisés plus de 100 fois dans la Norme biologique canadienne et les Listes des substances permises de 2015, Et ces termes sont parfois utilisés de manière inexacte; cela peut entraîner une confusion chez les producteurs et les inspecteurs, ainsi que des déclarations trompeuses.

Le savon : la pente glissante des synthétiques

La révision de l'utilisation du terme 'synthétique' a été partiellement déclenchée à cause du savon. En production végétale, les savons (y compris les savons insecticides) sont autorisés s'ils "consistent en des acides gras dérivés d'huiles animales ou végétales". Le problème est que le savon est synthétique. Même le savon fait maison - produit traditionnellement depuis cent ans en combinant de la graisse animale avec de la soude caustique dérivée de cendres de bois - est considéré comme étant synthétique. Les ingrédients en sont modifiés chimiquement car la graisse et la soude caustique sont chauffées.

Si le savon est autorisé pour la lutte antiparasitaire, on ne peut plus déclarer que les pesticides synthétiques ne sont pas utilisés en agriculture biologique. Cela signifie-t-il que le savon devrait être banni de la production biologique? On peut en décider ainsi, mais le savon est un produit antiparasitaire précieux. Il permet de lutter contre les nuisibles, son

action est très courte et il est littéralement lessivé par la pluie ou l'irrigation. Mais même si nous autorisons le savon, nous ne voulons pas autoriser toutes sortes de pesticides persistants. Le Comité d'interprétation des normes a donc estimé qu'il était temps d'examiner l'utilisation du terme ‘synthétique’.

Raffiner la norme

Le défi consiste à trouver les bons mots pour décrire avec précision ce qui est autorisé ou non, tout en maintenant les principes généraux de l'agriculture biologique. Pour ce faire, il fallait examiner comment les substances sont produites. La forme synthétique d'une substance, telle qu'une huile essentielle ou une vitamine entièrement produite en laboratoire, peut sembler être identique à la forme de source naturelle. Mais c’est le processus de production qui rend ces substances synthétiques.

Dans d'autres cas, une substance aussi naturelle que l'acide lactique, produite par la biofermentation d'un glucide tel que le saccharose ou le lactose, peut devenir synthétique au cours de la dernière étape de purification. Plutôt que d’exiger des formes non synthétiques, il est proposé d’exiger des formes non purifiées.

Dans certains cas, les propositions ne feront pas que clarifier, mais renforceront la norme. Par exemple, l’acide citrique synthétique ou non synthétique est actuellement autorisé (dans les LSP de 2015) pour ajuster le pH, mais le changement proposé pour 2020 limite l'acide citrique à «des sources autres que la pétrochimie». Pour certaines substances, telles que le citrate de sodium (autorisé en tant que nettoyant de qualité alimentaire), les formes non synthétiques sont requises, mais comme elles ne sont pas disponibles sur le marché, une demande de modification vise à supprimer cette exigence et autoriser la forme synthétique de cette substance.

Pour d’autres annotations, il est proposé de remplacer les termes «synthétique» et «non synthétique» par un libellé et des exemples plus précis. Par exemple, dans les tableaux 4.2 et 4.3, il est suggéré de réviser l'annotation pour les chélates. Le libellé actuel est «*Les chélates de sources non synthétiques et les chélates de sources synthétiques répertoriés sont autorisés. Voir le tableau 4.3 Lignosulfonates. »* Il est proposé de remplacer ce libellé par *“Les chélates énumérés dans les tableaux 4.2 / 4.3, tels que l'acide acétique, l’acide ascorbique, l’acide citrique, les humates, les lignosulfonates et le vinaigre."*

Il est également suggéré d'autoriser certaines sources pour des substances spécifiques lorsqu'elles semblent être le meilleur choix. Par exemple, il est proposé d'autoriser au tableau 4.2 le «soufre d’extraction minière et de récupération» pour amender le sol ou comme application foliaire. Le soufre non synthétique d’extraction minière est disponible - bien qu’en quantités très limitées. Cependant, il est obtenu par le travail très dangereux d'extraction volcanique et devient par le fait même un amendement du sol qui viole le principe biologique de l'équité. Le groupe de travail sur les LSP en production végétale

recommande donc que les agriculteurs biologiques soient autorisés à utiliser du soufre recyclé ou récupéré provenant des industries de transformation des produits de base.

Quel sera le résultat de tout cela?

Si toutes les propositions visant à supprimer les termes «synthétique» et «non synthétique» sont acceptées, il n'y aura pas de changement majeur dans les pratiques de l'agriculture biologique ni dans le champ d'application des substances autorisées. Espérons que les changements proposés permettront aux agriculteurs et aux préparateurs de savoir plus facilement quelles substances sont autorisées.

Quant à la différence entre l'agriculture biologique et non biologique, ce ne sera plus aussi facile que de dire que les substances synthétiques ne sont pas autorisées en agriculture biologique. En réalité, certaines substances synthétiques, comme le savon, ont toujours été autorisées. Mais comme la norme se concentre sur ce qui est autorisé plutôt que sur ce qui est interdit, l'agriculture biologique peut être définie par ce qu'elle est, et non ce qu'elle n'est pas.

L'agriculture biologique promeut la santé des plantes, du sol et des animaux en imitant la nature. Les producteurs biologiques se concentrent sur l'utilisation de méthodes et de produits qui produiront des aliments nutritifs d'une manière socialement juste, tout en minimisant leur impact sur l'environnement.

www.federationbiologique.ca